



Centre Technique de la Forêt Communale

BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN

Tél : (00237) 22 20 35 12

Email : CTFC_Cam@yahoo.fr

Site web : www.foretcommunale-cameroun.org

Rapport du 3^{ème} Comité de pilotage du Programme d'Appui aux Forêts Communales du Cameroun

28 janvier 2009

Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC) – Yaoundé –

En présence de :

Président du CP : M. Janvier MONGUI SOSSOMBA, Président de l'ACFCam

Co-Président du CP :

- Wilfrid FOUSSE – SCAC
- Luis Antonio CARRILLO – GTZ Pro-PSFE
- Jules Paulin ESSONO – représentant du Directeur des Forêts MINFOF
- SAIBOU – représentant du Directeur du FEICOM

Membres :

- Léonard Emmanuel BOMBA – CVUC
- Aurélie GHYSELS – représentante du Coordonateur DED
- Jean-Claude MONIN – Président délégué FNCOFOR
- – MINFI
- Amadou WASSOUNI - MINEP

Observateurs :

- Jacques PLAN – FNCOFOR
- Yves LESSARD – FNCOFOR
- Vincent BELIGNE – SCAC / MINFOF
- Quentin DELVIENNE - GTZ Pro-PSFE
- Jean Jacques IPANDO – Trésorier général ACFCam
- Samson NDONGO ELA – Vice président ACFCam
- Mien ZOK - Responsable communication ACFCam
- Philippe NZOGANG – Directeur Mairie Conseils
- Josiane GIORDANNI – Mairie Conseils
- Appolinaire NANKAM - CTFC

Rapporteurs :

- Bodelaire KEMAJOU – Directeur du CTFC
- Françoise PLANCHERON – Directrice Technique du CTFC

10h00: Mot d'ouverture et présentation de l'ordre du jour **Président du CP Janvier MONGUI :**

- Examen et adoption du PV de la deuxième session du Comité de pilotage du 8 juillet 2008

- Bilan des activités du CTFC
 - Rapport Technique
 - Rapport financier
 - Collaboration avec les partenaires
 - Initiatives nouvelles
- Programme de coopération décentralisée
 - Eau : Jean Claude MONIN, Président de la FNCOFOR
 - Environnement : Jacques PLAN, ONFI (France)
 - Coopération décentralisée et leur groupement : ACFCAM : Janvier MONGUI
- Divers

Vous trouverez en annexes les documents suivants :

- La synthèse du compte rendu des activités du 2^{ème} semestre 2008
- la synthèse du rapport du 1^{er} comité de pilotage de juillet 2008
- les rapports financiers du 1^{er} et 2^{ème} semestre 2008

Toutes les invitations sont parvenues aux personnes présentes et les documents sont en leur possession.

Le MINATD et le PNDP ne sont pas représentés.

En ouverture le Président mentionne que le quorum est atteint et présente les Maires de l'ACFCam et l'Attaché de coopération au développement rural du SCAC qui assistent pour la 1^{ère} fois au CP.

1 - L'examen du PV de la 2^{ème} session du CP a suscité une seule remarque :

- LA. CARRILLO : demande si le FEICOM a respecté ses engagements de mettre à disposition des projets des communes forestières une subvention de plus de 400 millions FCFA pour 2008
- Le Président répond que ce point sera abordé plus tard.

Le PV est adopté.

2 - Rapport technique du PAF2C par le Directeur du CTFC

Passage en revue des communes qui ont bénéficiées d'activités du CTFC en 2008, essentiellement pour les procédures de classement et les études socio-économiques.

Dans ce tableau sont également mentionnées les activités programmées pour 2009 (X). On peut remarquer que beaucoup de communes du Nord et de l'Extrême Nord ont sollicité le CTFC pour la mise en œuvre et/ou le classement de plantation en 2009, un partenariat avec le MINEP est envisagé pour ces projets.

Le comité de pilotage a félicité le CTFC pour la densité du travail réalisé auprès des communes en 2008 et des résultats obtenus : Avis au public, notes techniques, réunions de classement, plan d'aménagement, formations. Par ailleurs il a encouragé l'équipe du CTFC à allier efficacité et rigueur dans la gestion des dossiers.

3- Rapport Financier

Il ressort du rapport financier qu'une bonne partie des ressources fonctionnement FFEM a été consacrée aux investissements de démarrage du PAF2C ainsi qu'à la rémunération assistants techniques nationaux du CTFC qui ont été payés sur fond FFEM en attendant le déblocage des Financements GTZ qui n'ont été partiellement acquis qu'au dernier trimestre 2009. La GTZ ne pouvant pas financer les activités antérieures à la signature de la convention. Les salaires perçus par l'équipe CTFC sont ceux qui étaient prévus en valeur nette. Les surplus environ 12 à 15% sont dus aux charges patronales et aux impôts sur salaires qui n'ont pas été pris en compte lors de l'élaboration du programme ; car le CTFC a démarré avec un statut de société avec toutes ses implications fiscales.

Pour effectuer le rééquilibrage, il faudra en discuter avec le FFEM sur les modifications des lignes budgétaires des activités et privilégier en 2009 l'appel aux financements GTZ comme il a été pour le FREEM en 2008.

4 - Relations avec les partenaires

Voir Tableau 2

Remarque sur la forme : modifier « Points faibles » par Difficultés rencontrées.

Le Représentant du FEICOM précise que la mise à disposition d'un comptable semble difficilement envisageable et que pour mener à bien les dossiers de demande des communes il faut respecter les procédures. 3 dossiers ont été déposés en 2008 :

- Dimako : demande d'un prêt pour l'installation d'une Unité de Transformation, le FEICOM a demandé un complément d'information et attend la réponse de la commune pour décider du Financement.
- Djoum : demande d'un prêt pour l'élaboration du Plan d'Aménagement. La commune avait transmis deux dossiers de financement un projet de 150 Millions portant sur la construction du marché et un second projet de 55 Millions portant sur l'élaboration du Plan d'aménagement. Il fallait faire un arbitrage en concertation avec le Maire car le FEICOM ne pouvant pas financer deux projets d'une même commune à la fois. La Mairie a finalement opté pour le financement du marché par le FEICOM et l'Autofinancement du Plan d'aménagement.
- Messondo : demande d'un prêt pour l'élaboration du Plan d'Aménagement, dossier en cours d'instruction.

Il y a eu très peu de dossiers déposés au FEICOM parce que les communes ne souhaitent pas solliciter des appuis FEICOM dans la phase du Classement et attendent de le faire au moment des aménagements.

Le président de l'ACFCAM souligne qu'il faut rapidement rencontrer le DG du FEICOM pour clarifier et faire évoluer la typologie des projets forestiers, investissement à long terme, devrait pouvoir bénéficier de subventions et non de prêts.

4 - RECOMMANDATIONS ISSUES DU COMITE DE PILOTAGE

A l'unanimité, le comité de pilotage a estimé qu'il fallait être plus rigoureux sur l'éligibilité des communes au programme d'appui à la gestion durable des forêts communales. Cette rigueur consisterait à :

Pour ce qui concerne les engagements des communes.

- Vérifier que les adhésions des communes à l'ACFCAM sont effectives avant d'apporter un service.
- Elaborer les PAO en même temps que les conventions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage
- Mettre en place en collaboration avec l'ACFCAM des moyens de contraintes pour amener les communes à respecter leurs engagements et particulièrement les obligations de la charte appelée « Convention cadre ».
- Le CTFC doit avoir une procédure établie pour l'accès des communes à l'appui du programme : adhésion à l'ACFCam, paiement des cotisations, signature et respect de la convention cadre, élaboration conjointe d'une convention d'assistance à la maîtrise d'ouvrage accompagnée d'un PAO budgétisé..
- Appuyer l'ACFCAM dans la mise en place de sa stratégie de lobbying plus solide auprès des pouvoirs publics nationaux sur la base d'une planification.

Pour ce qui concerne les contrats commerciaux passés par les communes avec les opérateurs privés.

- S'assurer que ces contrats sauvegardent l'intérêt général et représentent la volonté des élus.
- Séparer les activités d'exploitation et de vente dans les contrats passés par les communes avec les opérateurs privés.
- Aider les communes à élaborer ces contrats : particulièrement celles qui ont dénoncé les anciens contrats passés avec opérateurs privés.

Pour ce qui concerne le fonctionnement du CTFC.

- Renforcer le développement des outils techniques et méthodologiques et les mettre à la disposition des communes
- Etre plus rigoureux sur les procédures de fonctionnement
- Améliorer l'ingénierie financière dans l'exécution des dépenses et la recherche de financements complémentaires auprès des partenaires.
- Trouver rapidement une réponse pour la tenue et l'élaboration des documents comptables du programme par le recrutement d'un comptable.
- S'assurer que les informations sur les forêts communales (procédures de classement, inventaire et aménagement, exploitation, données socio-économiques) figurent sur le site web pour la consultation du public : constitution d'un sommier par Forêt Communale.
- Engager des discussions avec le FFEM pour apporter des modifications sur les lignes des activités soutenues par cette institution afin de compenser les ressources de fonctionnement qui ont été alloués aux investissements pour pallier le retard accusé par d'autres partenaires dans l'allocation des fonds.
- Une convention doit obligatoirement être signée entre le MINFOF et l'ACFCam pour que le PAF2C puisse bénéficier des fonds PSFE, cette convention est en discussion depuis plusieurs mois, un terrain d'accord doit être trouvé rapidement.

Pour les activités du CTFC dans les communes à travers le PAF2C :

- Renforcer l'implication du CTFC auprès des communes sur la maîtrise d'ouvrage des projets : formation, appui technique, etc.
- Le classement, l'aménagement forestier et le reboisement constituent le cœur du PAF2C
- Concilier le long-terme et les priorités immédiates. Beaucoup de communes ont des difficultés et des obligations de résultats à très court terme dont il faut tenir compte dans la programmation des activités liés la foresterie communale. La capacité de mobilisation des élus dépendra de l'attention que portera le CTFC sur ces préoccupations à court terme. Il revient au CTFC d'identifier des projets et programmes avec des impacts immédiats si on veut mobiliser les communes sur le long terme.

Sur la Comptabilité du Programme.

- Le comité de pilotage a recommandé qu'un modèle de présentation des prestations du CTFC soit élaboré à travers un tableau et transmis aux partenaires pour validation. L'objectif n'étant pas de changer les normes et règles de ces partenaires mais de trouver des outils pour une meilleure lisibilité et valorisation des coûts internes et externes de la réalisation des actions du programme.
- Résoudre le problème du responsable en charge de la comptabilité pour éviter les insuffisances observées dans la présentation des états financiers

- Elaborer le budget 2009 dans un délai très court du programme ;
- Finaliser les états financiers et les faire certifier par un commissaire aux comptes de notoriété

5 - Coopération décentralisée – présentée par la FNCOFOR

2 programmes en cours pour 2009 :

- Appui Centre de Promotion du Bois de Nkolbisson

Une mission d'expertise sur l'état du CPB et de ses équipements est prévue avec l'appui du PNR des Bauges. Des formations pour les enseignants seront organisées pour que le CPB puissent assurer ses fonctions de formations de jeunes ruraux aux métiers de menuiserie, ébénisterie et de promotion de nouvelles essences issues des Forêts Communales.

- Programme d'éducation à l'environnement avec l'appui du PNR du Morvan

8 écoles du Cameroun et 12 « clubs environnements » doivent être rapidement identifiés pour bénéficier de ce programme.

En projet :

- Des possibilités de partenariat avec les Agglomérations ou les Agences de bassin françaises existent pour des projets autour de l'eau : création de forage, extension de réseau, assainissement... Des contacts doivent être pris très prochainement par le Directeur du CTFC lors d'une mission en France en février 2009
- Des Jumelages peuvent être élaborés entre des communes françaises et des communes camerounaises à condition qu'ils soient porteurs de projets concrets, un travail sera fait dans ce sens en 2009.